



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction de la coordination
interministérielle et de
l'appui territorial*

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Demande d'autorisation environnementale dans le cadre d'une demande de renouvellement de l'autorisation d'aménagement de Puylaurent (barrage et usine hydroélectrique) sur le territoire des communes de Prévencières et La Bastide-Puylaurent

Une consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de renouvellement de l'autorisation d'aménagement de Puylaurent (barrage et usine hydroélectrique) sur les communes de Prévencières et La Bastide-Puylaurent, présentée par la société EDF, est prescrite en application des articles L.181-10-1 et R.181-36 à R.181-38 du code de l'environnement.

Elle se déroulera pendant une durée de trois mois, du **mardi 26 mai 2026 à 9h au mercredi 26 août 2026 à 12h.**

Elle sera conduite par M. Georges WINCKLER, Chef du service départemental du renseignement intérieur (Police), en retraite, désigné commissaire enquêteur (suppléant : Mr Jacques SIRVENS).

Le commissaire enquêteur organisera, en présence du porteur de projet, deux réunions publiques et une permanence pour recevoir le public :

- **samedi 30 mai 2026 de 10h à 12h** - salle polyvalente de Prévencières (réunion d'ouverture),
- **mardi 18 août 2026 de 18h à 20h** – mairie de La Bastide-Puylaurent (réunion de clôture),
- **jeudi 25 juin 2026 de 9h à 12h** – mairie de Prévencières (permanence).

Le dossier du projet, comprenant notamment l'étude d'incidence environnementale, l'étude de dangers, les capacités techniques et financières, les plans ainsi que les pièces complémentaires d'instruction qui seront versées au dossier tout au long de sa phase d'examen, menés en parallèle à la consultation du public, seront consultables :

- sous forme dématérialisée sur le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/7269>, sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.lozere.gouv.fr à la rubrique « Publication/enquêtes publiques-participation du public/enquêtes publiques environnementales/enquêtes publiques environnementales/barrage de Puylaurent », sur un poste informatique France Service – 1 quai du Langouyrou, 48300 Langogne, ainsi qu'en préfecture – 3 rue du faubourg Montbel à Mende, aux heures habituelles d'ouverture au public,
- sous format papier, en mairies de Prévencières et La Bastide-Puylaurent, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Des renseignements sur le dossier peuvent être obtenus auprès de Mr. Sylvain LECUNA, délégué territorial Loire Ardèche, EDF Unité de Production Centre, tél. 06.66.63.68.49 – mél : sylvain.lecuna@edf.fr

Le public peut faire parvenir ses observations et ses propositions pendant la durée de la consultation :

- par voie électronique à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/7269>,

- par écrit, soit sur le registre déposé en mairies de Prévenchères et La Bastide-Puylaurent, soit auprès du commissaire enquêteur lors de sa permanence en mairie de Prévenchères, soit par voie postale par courrier adressé au commissaire enquêteur - «consultation barrage de Puylaurent»- mairie de Prévenchères - 3 place de l'église - 48800 Prévenchères.

Le commissaire enquêteur rendra public son rapport assorti de ses conclusions motivées sur le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/7269>, au plus tard à la date de publication de la décision, prise par arrêté par le préfet sur la demande d'autorisation environnementale, et pendant une durée d'un an.

Le préfet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. QUÉNÉHERVÉ', with a large, sweeping underline that extends to the left and then curves back under the signature.

Gilles QUÉNÉHERVÉ